

MODIFICATIFS (Tome II)



Le texte des ORF est celui qui a été soumis à la Commission régionale de la Forêt et des Produits Forestiers du 8 octobre 1999, au détail près de quelques ultimes corrections et compléments mineurs, et des illustrations.

Depuis cette date, des faits plus ou moins notables sont intervenus, qui auraient justifié une correction du texte (deuxième partie : propositions) ; on les mentionne ci-dessous :

- La réforme des modes de financement de l'Etat évoquée au § 1.9. d est à présent achevée : suppression du FFN, circulaires du 18 août 2000 (forêts de production), du 7mai 2001 (forêts à rôle protecteur, environnemental ou social), incorporation en majeure partie dans le PDRN (Plan de développement rural national) et versement de ce fait des aides par le CNASEA.
- Les "contrats de territoire "mentionnés au § 3.3. c doivent être appelés " Chartes de territoire forestier".
- Le conseiller construction du CNDB (§ 3.6. b) a été mis en place, à un niveau inter-régional (PACA, Languedoc-Roussillon).

Sur un plan général, la nouvelle loi d'orientation forestière complétera ou infléchira certaines dispositions. Par ailleurs, bien entendu, les chiffres seront à actualiser régulièrement dans le cadre d'un suivi des ORF et, plus particulièrement, de la politique forestière régionale.